

Déclaration

95/71

TELLE QUE PRONONCÉE

ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE ANDRÉ OUELLET,

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À

LA CONFÉRENCE SUR LA MISE EN ŒUVRE

DU PLAN DE PAIX EN BOSNIE

LONDRES, Angleterre
Le 9 décembre 1995



Monsieur le président,

La mise en oeuvre de l'accord qui doit apporter la paix en Bosnie-Herzégovine est un défi qui interpelle la communauté internationale. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour tous les pays réunis autour de cette table. Beaucoup d'entre nous ont envoyé des hommes et des femmes sur le terrain dans le cadre de l'effort international déployé pour tenter de soulager les populations des souffrances terribles et de la dévastation subies. Il faut maintenant regarder vers l'avenir.

L'accord de paix sera signé la semaine prochaine à Paris. Il est cependant essentiel que nous soulignons dès maintenant que cette signature ne suffira pas à elle seule à garantir la paix. L'accord devra encore être mis en oeuvre de façon exhaustive, rapide et résolue. Il s'agit là du facteur déterminant. Le moment n'est pas venu pour la communauté internationale d'interrompre ses efforts. Les parties au conflit ont demandé notre aide en vue de la mise en oeuvre de l'accord. Le Canada est prêt à agir.

Les efforts du Canada seront axés sur la réadaptation sociale et sur l'essor de sociétés démocratiques et justes, parce que la restauration économique à elle seule n'assure pas nécessairement la paix. À cet égard, le Canada appuie sans réserve le rôle attribué à l'OSCE [Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe] dans l'accord de paix, plus spécialement dans l'organisation d'élections libres et justes ainsi qu'au regard de la promotion et de la protection des droits de la personne. Nous sommes disposés à apporter de l'aide en ce qui concerne les élections ainsi que la création d'institutions nationales favorisant les droits de la personne. Dans la même ligne de pensée, nous nous activerons à promouvoir la liberté des médias dans la région et continuerons à donner notre appui au Tribunal criminel international pour l'ancienne Yougoslavie. Nous envisageons également d'offrir aux Nations Unies [ONU] de l'expertise dans la mise sur pied du groupe de travail international sur le maintien de l'ordre proposé dans l'entente de Dayton.

Dans le cadre de son effort d'aide à long terme dans l'ancienne Yougoslavie, le Canada concentrera par ailleurs l'assistance qu'il fournit pour des projets sur l'aide aux initiatives locales et sur la reconstruction de l'infrastructure sociale.

Monsieur le président,

Au chapitre de l'aide humanitaire, le Canada contribuera aux efforts essentiels des organismes de l'ONU, comme le HCR [Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés], sous la direction de M^{me} Ogata, et le Programme alimentaire mondial, du CICR [Comité international de la Croix-Rouge] et des organisations non gouvernementales canadiennes prenant part à la réadaptation sociale des populations dans la région. Le travail

que devra effectuer le HCR en ce qui concerne le droit des réfugiés et des personnes déplacées à retourner, en toute liberté, dans leurs foyers sera d'une importance vitale. La pleine coopération des parties à l'accord de paix sera nécessaire à ce sujet.

Dans le domaine de la sécurité, le Canada contribuera à la force militaire de mise en oeuvre, qui aidera à l'exécution des aspects militaires de l'accord de paix. En outre, nous appuierons la négociation de mesures de renforcement de la confiance et de limitation des armements dans l'ancienne Yougoslavie. Nous entrevoyons de façon optimiste la conférence de Bonn, qui traitera ces questions. Nous encouragerons également la mise sur pied d'une table de concertation régionale sur la sécurité dans les Balkans, éventuellement dans le cadre du pacte de stabilité en Europe.

Nous sommes également disposés à participer aux efforts multilatéraux visant à faciliter la reconstruction économique de la région, et prêts à examiner la possibilité d'une remise de dette partielle dans le cadre du Club de Paris, sous réserve de la satisfaction aux conditions d'admissibilité prévues. Il est important que le processus de reconstruction soit coordonné de façon efficace, ce qui exigera une forte intervention de la Banque mondiale.

Monsieur le président,

L'accord de paix qui a été paraphé à Dayton et qui doit être signé à Paris marque seulement la fin de la guerre. Il doit aussi marquer le début d'un long processus de reconstruction et de réadaptation. Il est essentiel pour la stabilité à long terme de la région que les efforts multilatéraux en vue de la reconstruction ne visent pas à récompenser ou à punir des actions passées, mais bien à fournir une aide à tous ceux qui en ont besoin.

Nous félicitons les parties à l'accord de paix d'avoir réussi à mettre fin à un conflit aussi destructeur. Nous les exhortons à coopérer en vue de franchir la prochaine étape essentielle qui sera celle de la mise en oeuvre de l'accord avec la même maturité d'esprit et la même volonté de compromis qui ont permis le succès des négociations de Dayton.

Merci.